



Togo : La HAAC outille les journalistes sur l'importance du fonds documentaire des médias

L'importance de la constitution du fonds documentaire des médias était au centre d'un séminaire d'information et de formation des journalistes organisé les 19 et 20 avril à Kpalimé. C'est une initiative de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) avec l'appui financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

L'ambition de l'instance de régulation des médias au Togo est de fédérer les expertises en vue de dessiner les contours d'une gestion efficace des archives écrites et audiovisuelles des médias dans le pays.

Ce séminaire qui a regroupé quelques 75 journalistes et archivistes du Grand Lomé, des régions maritimes et des plateaux, a permis d'engager la réflexion sur la gestion et la conservation des productions écrites, audiovisuelles et en ligne des médias au Togo.

Selon le président de la Haac, M. Pitalounani Telou, la réflexion pourrait conduire à la mise en place d'un véritable service de documentation et d'archives à l'Institution.

« Ce service, encore embryonnaire, pourrait prendre, dans les prochaines années la forme d'un Centre de Documentation sur les Médias du Togo. Notre souhait est que demain, on puisse venir à la HAAC pour rechercher et retrouver un documentaire, un film, une émission, un article d'un radio, d'une télévision ou d'un journal dès lors qu'ils sont créés et exploités au Togo, à l'exemple et au-delà de l'INA en France », a-t-il fait savoir.

A ce jour, l'environnement médiatique togolais comporte 600 titres d'organes de presse écrits (dont plus de 200 paraissent plus ou moins régulièrement, une centaine de médias en ligne, quatre-vingt-treize (93) radios privées commerciales, confessionnelles, communautaires et rurales et dix (10) chaînes de télévision privées.

Selon les premières conclusions issues d'une étude commanditée sur le sujet, il n'existe dans la plupart des médias, aucun service organisé de documentation et d'archives. Même si ce service existe, il n'est pas outillé pour être efficace en termes de ressources humaines formées, de local ou d'équipements adéquats.

Il faudra progressivement abandonner la conservation ou l'utilisation des CD et clés USB et aller vers les meilleures méthodes de conservation des documents notamment la numérisation et la gestion électronique.

David S.



Togo : Appel à candidature pour le renouvellement de 05 membres de la HAAC

L'Assemblée nationale entame le processus de renouvellement des membres de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Un appel à candidature signé de la Présidente de l'Assemblée Mme Yawa Tsègan est lancé à cet effet pour le renouvellement des cinq (05) membres de l'Instance de régulation des médias au titre de l'Assemblée nationale dont deux (02) sur la liste proposée par les organisations les plus représentatives de journalistes et techniciens de la communication.

Pour postuler, il faut être de nationalité togolaise, jouir de ses droits civils et politiques, faire preuve de probité morale et d'indépendance d'esprit, justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle et ne pas appartenir à un organe dirigeant d'une formation politique.

Le dossier de candidature est reçu au secrétariat général de l'Assemblée nationale jusqu'au 20 avril prochain. Il doit contenir une demande adressée à la présidente de l'Assemblée nationale, une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise, un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois, un certificat médical, un CV détaillé accompagné de documents justificatifs, une déclaration sur l'honneur de n'appartenir à aucun organe dirigeant d'une formation politique et une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

La Rédaction



Togo : Carlos Kétohou attendu le 11 janvier prochain au tribunal de Lomé

Après la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac) le 04 janvier dernier, le Directeur de Publication du journal « L'Indépendant Express », Carlos Kétohou est attendu lundi prochain au Tribunal de 1ère Instance de Première Classe de Lomé.

Le Président de ce Tribunal avait été en effet saisi par la Haac aux fins du retrait du récépissé de déclaration de parution de l'hebdomadaire L'Indépendant Express, dans le cadre de l'affaire liée à l'article de vol de « cuillères dorées » par des femmes qui seraient membres du gouvernement, une information publiée par le journal dans sa parution du numéro 545 du 29 décembre 2020.

Dans cette affaire, le journal a été déjà sanctionné par la Haac à travers une interdiction de parution sous toutes ses formes (papier et en ligne) à compter du lundi 04 janvier dernier, ceci après audition du Directeur de publication Carlos Kétohou.

Selon l'institution de régulation des médias au Togo, Carlos Kétohou n'a pu apporter aucune preuve des affirmations

contenues dans cet article, notamment la date et le lieu de déroulement des faits évoqués. L'article comporte selon la Haac, « *des affirmations gratuites et diffamatoires portant gravement atteinte à l'honneur, à la dignité et à la considération des membres du gouvernement de même qu'aux fonctions dont ils assurent la charge* ».

Il faut préciser que face à la presse mercredi à Lomé, les responsables du Patronat de la presse togolaise (PPT) ont demandé à la Haac de revoir sa décision de sanction envers le journal.

A suivre...

La Rédaction



Togo : le journal « L'Indépendant Express » lourdement sanctionné par la HAAC

La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac) vient de sanctionner le journal « L'Indépendant Express » de Carlos Kétohou, dans l'affaire liée à l'article de vol de « cuillères dorées » par des femmes qui seraient

membres du gouvernement, une information publiée par le journal dans sa parution du numéro 545 du 29 décembre 2020.

La Haac, après audition du Directeur de publication du journal ce lundi, a en effet décidé de la saisine du Président du Tribunal de Première Instance de Lomé aux fins du retrait du récépissé de déclaration de parution de l'hebdomadaire L'Indépendant Express.

L'institution de régulation précise dans un communiqué qu'en attendant la décision du tribunal, « *l'hebdomadaire L'Indépendant Express cesse de paraître sous toutes ses formes (papier et en ligne)* », à compter de ce lundi 04 janvier 2021.

Dans son communiqué parvenu à notre Rédaction, la Haac explique en effet qu'au cours de l'audition, le Directeur de Publication du Journal, Carlos Kétohou n'a pu apporter aucune preuve des affirmations contenues dans cet article, notamment la date et le lieu de déroulement des faits évoqués.

Selon la Haac, l'article comporte « *des affirmations gratuites et diffamatoires portant gravement atteinte à l'honneur, à la dignité et à la considération des membres du gouvernement de même qu'aux fonctions dont ils assurent la charge* ». L'Institution ajoute que « *L'Indépendant Express n'a pas respecté les règles professionnelles* » et a violé l'article premier du Code de déontologie des journalistes du Togo et tombe sous le coup des articles 159 et 160 du Code de la presse et de la communication et de l'article 63 de la loi organique relative à la Haac.

Il faut rappeler que dans le cadre de cette affaire, le Directeur de publication du journal avait été [interpellé](#) par des éléments de la gendarmerie togolaise, avant d'être [libéré](#) quelques jours plus tard sur intervention de la Haac.

La Rédaction

Informations complémentaires : [COMMUNIQUE-DE-LA-HAAC.pdf](#)



Togo : Libéré, le journaliste Carlos Kétohou attendu ce lundi 4 janvier à la HAAC

Interpellé dans la nuit du mardi 29 décembre dernier par des éléments de la Gendarmerie togolaise, le journaliste Carlos Kétohou, Directeur de publication du journal « Indépendant Express » a été finalement libéré ce samedi 02 janvier 2021 suite à une intervention de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC).

Carlos Kétohou avait été arrêté à son domicile à Lomé alors qu'il était convoqué le 30 décembre par le Service central de recherches et d'investigations criminelles (SCRIC) de la gendarmerie togolaise. Son interpellation faisait suite à une publication dans sa parution du 29 décembre, faisant état d'une affaire de vol de « cuillères dorées » par des femmes qui seraient membres du gouvernement.

Les organisations de presse togolaise (OTM, CONAPP, PPT, URATEL, ATOPPEL, UJIT et SYNJIT) avaient dénoncé cette interpellation et exigé la libération du journaliste. « *Les délits de la presse étant dépenalisés au Togo, la détention d'un journaliste pour ses écrits paraît arbitraire* », ont indiqué dans un communiqué conjoint, l'ensemble des organisations professionnelles de presse.

Reporters sans frontières avait également réagi pour exiger la libération du journaliste arrêté. RSF a expliqué que « *des faits présumés de diffamation ne devraient pas être examinés par un service d'investigation criminelle de gendarmerie* ».

Il faut souligner que suite à sa libération, Carlos Kétohou est invité ce lundi 04 janvier par la HAAC à son siège à Lomé pour « discuter » du contenu de la parution numéro 545 du 29 décembre 2020 de l'Hebdomadaire togolais L'Indépendant Express.

La Rédaction



Togo : médias et société civile à l'école des fake news

« **Infox, fake news et presse en ligne : quelle régulation ?** » : c'est le thème au centre d'un atelier de deux jours qui réunit depuis ce mercredi à Kpalimé, des Hommes de médias, des communicateurs et responsables d'organisations de la société civile.

C'est une initiative de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) qui vise à permettre aux participants de distinguer le vrai du faux, et de pouvoir

servir des informations crédibles aux populations.

Il s'agira de sensibiliser les responsables de médias et de la société civile sur le phénomène des fake news, les méthodes de production et leurs conséquences dans la société.

Le président de la HAAC, M. Pitalounani Télou a expliqué que le but est de sonner l'alerte des effets dévastateurs des fake news dans la société. Selon lui, les journalistes doivent prendre le recul nécessaire devant une histoire dont ils n'ont pas été témoin.

Il faut, les réflexions devront permettre à l'Institution de pouvoir initier une législation en matière de lutte contre les fake news dans le pays.

Au Togo, l'exercice de la profession de journaliste, de technicien des médias et d'auxiliaire de presse est soumis au respect du Code d'éthique et de déontologie de la presse et des lois et règlements en vigueur.

La Rédaction



Election présidentielle : Les émissions-débats avec les

candidats démarrent ce mardi 11 février sur la TVT

C'est ce mardi 11 février à 21 heures que démarrent sur la Télévision Togolaise (TVT), les émissions-débats avec les candidats au scrutin présidentiel du 22 février prochain, afin de leur permettre de présenter leur programme de société et de gouvernance aux électeurs et de mieux éclairer leur choix.

Prévue par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), la production et la diffusion en direct par la Télévision Togolaise (TVT), de ces émissions-débats de 60 minutes chacune s'inscrit dans le cadre de l'accès aux médias publics des candidats à l'élection présidentielle du 22 février 2020.

Conformément à l'ordre de passage issu d'un tirage au sort effectué le 30 janvier dernier, c'est le candidat du MCD, Me Mouhamed Tchassona Traoré qui sera l'invité ce mardi 11 février à partir de 21 heures sur les plateaux de la TVT. Le jeudi 13 février ce sera le tour de Komi Wolou candidat du PSR, Georges William Assiongbon Kuessan de "Santé du Peuple" le vendredi 14 février, Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo du MPDD le samedi 15 février, Tchabouré Gogué de l'ADDI le dimanche 16 février, Faure Gnassingbé de UNIR le lundi 17 février et Jean Pierre Fabre de l'ANC le mardi 18 février.

Dans un communiqué en date de ce lundi 10 février, le Président de la HAAC, M. Pitalounani TELOU a invité chaque candidat à lui confirmer, au plus tard le jour de l'émission à 12H00, sa participation à l'émission ou, le cas échéant, à lui faire parvenir l'identité de la personnalité qui le représentera à l'émission-débat.

« Ces émissions seront retransmises en direct par radio Lomé, radio Kara, ainsi que par trente-deux (32) radios locales sur

l'ensemble du territoire national », précise le Président de la HAAC à l'endroit de tous les candidats.

Il faut rappeler que dans le cadre de cette élection présidentielle, la campagne électorale démarrée depuis jeudi dernier, se poursuivra jusqu'au 20 février prochain.

David SOKLOU



Présidentielle 2020 : La HAAC renforce les capacités des journalistes à Atakpamé

Les professionnels des radios et télévisions venus de toutes les régions du Togo ont pris part à un atelier de formation sur « le perfectionnement à l'animation des émissions interactives » ce 23 janvier à Atakpamé.

Initié par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), ce séminaire vise à préparer les participants en technique d'animation des émissions d'expression directe dans la perspective de la couverture médiatique du scrutin présidentiel du 22 février prochain. Ceci pour permettre à tous les togolais de passer un moment électoral apaisé, démocratique, équitable et sans violence.

Ainsi pendant une journée, les participants ont été outillés suffisamment sur les différents contours des techniques d'animation des émissions interactives, les enjeux et le cadre réglementaire de l'élection présidentielle et sur l'analyse de la décision portant réglementation des émissions interactives.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ogou représentant son préfet M. Kondo Bitho Pépin a invité les journalistes au professionnalisme en respectant les règles de la déontologie et de l'éthique.

Les travaux se sont déroulés en présence des premiers responsables de la HAAC notamment le président M. Telou Pitalounani, le vice président de la HAAC M. Olympio Octave et le rapporteur M. Babaka Badjibassa.

« Cette activité de renforcement de capacité des médias est un impératif majeur de son institution dans la perspective du 1er tour de la présidentielle le 22 février 2020 », a indiqué le vice président de la HAAC.

De notre correspondant à Atakpamé, Evrard NOMANYO



Présidentielle de 2020 : Les

médias situés sur leurs rôles et responsabilités

En prélude à la prochaine élection présidentielle prévue entre le 19 février et le 5 mars 2020 au Togo, les institutions impliquées dans le processus électoral prennent des dispositions pour un scrutin apaisé. C'est dans ce sens que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) ont initié mercredi à Lomé, un atelier de sensibilisation à l'endroit des journalistes sur leurs rôles et responsabilités en période électorale.

Les professionnels de médias ont été appelés à jouer pleinement leur partition pour un scrutin apaisé. « *En tant que hommes de médias, votre responsabilité est importante dans la conduite et la réussite de ce processus* », a indiqué Jean-Claude Homawoo, Vice-président de la CENI. Il a rassuré que son institution mettra toutes les informations à la disposition des médias, afin qu'ils puissent mieux informer la population. « *Il faut que nos citoyens soient bien informés, et c'est aux journalistes de les aider : des journalistes bien informés, avec des capacités renforcées* », a-t-il souligné.

De son côté, la HAAC a invité les journalistes à s'approprier les différents textes et documents relatifs aux élections au Togo.

« *Le journaliste doit s'approprier la Constitution et le code électoral. Il doit connaître le fonctionnement de la CENI, les programmes des différents candidats. La campagne électorale est l'une des étapes phares du processus électoral, et le journaliste doit s'abstenir de tout propos incitant à la haine et à la violence. Même en cas d'information avérée, vérifiée et recoupée, le journaliste doit faire appel à sa conscience, user de l'autocensure et se questionner sur l'opportunité de*

la diffusion ou de la publication de celle-ci », a recommandé Pierre Sabi Kasséré, président de la Commission Ad hoc des élections, président du comité Affaires juridiques et Accès Equitables aux médias officiels à la HAAC.

Les travaux de cet atelier ont été marqués par deux communications et de riches échanges. La première communication présentée par Aimé de Dieu Tchinguili (expert électoral à la CENI), a porté sur les enjeux et défis de la présidentielle de 2020. Celle relative au « Rôle et responsabilité des médias dans le processus de la présidentielle de 2020 », a été présentée par Sabi Kasséré.

Il faut souligner que dans le cadre de la prochaine élection présidentielle, la révision des listes électorales démarre le 29 novembre prochain pour une période de trois jours.

David S.



Togo : Bientôt un nouveau code de la presse et de la communication

Le Togo va bientôt disposer d'un nouveau code de la presse et de la communication. Le projet de loi fait l'objet de validation au cours d'un atelier qui a ouvert ses portes ce

mercredi 24 juillet à Kpalimé (120 Km au nord ouest de Lomé).

Cet atelier regroupe les membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), les responsables des organisations professionnelles de presse et des experts. Ces acteurs auront à examiner et à apporter leurs observations et amendements en vue de l'amélioration puis de la validation du document d'une manière consensuelle.

Le président de la HAAC a, à l'ouverture des travaux, conviés les participants à des débats francs, riches, dépassionnés, afin d'offrir à la presse togolaise, un code qui s'enracine dans les réalités du pays avec une ouverture aux nouvelles technologies dans le domaine et à l'environnement médiatique de la région et du continent.

Le document élaboré par le ministère de la communication en collaboration avec la HAAC est de 35 pages subdivisé en quatre titres et 190 articles.

Prévu pour durer trois jours, cette rencontre a reçu l'appui financier du Projet de Formation et d'Appui au Secteur de l'Audiovisuel et des Medias (PROFAMED).

David S.